

## Pactes Dutreil Transmission d'entreprise

Réf. 1808

- ◆ **Durée** : 8 heures
- ◆ **Support** : 400 diapositives
- ◆ **Public**. Conseillers en patrimoine : avocats, experts comptables, commissaires aux comptes, CGP, notaires, juristes, fiscalistes, collaborateurs. Dirigeants d'entreprise.
- ◆ **Pré-requis** : aucun.
- ◆ **Objectifs de la formation**
- ◆ **Animateur** : [Henry Royal](#)
- ◆ **Conditions, convention** : [présentiel](#) ; [FOAD](#)

Maîtriser le cadre fiscal des pactes Dutreil transmission et droits de mutation. Connaître les opérations autorisées ou non et les dispositions à prendre pour sécuriser les pactes. Savoir associer donation et vente des titres de l'entreprise dans les meilleures conditions fiscales.

### ◆ Programme de la formation

#### **I. – Pactes Dutreil transmission de sociétés**

1. Présentation  
Calcul des droits de mutation. Sociétés éligibles. Sociétés, activités exclues
2. Engagement collectif de conservation  
Conditions générales. Les signataires de l'engagement collectif.  
La transmission des titres. Opérations autorisées ou non
3. Engagement collectif réputé acquis et engagement post-mortem
4. Engagement individuel de conservation  
Obligation de conservation de 4 ans. Début de l'EIC. Fonction de direction.  
Opérations autorisées ou non. Apport à une holding passive
5. Pacte Dutreil et holding  
Quand peut-on apporter à une holding ? Donner la pleine propriété ou la nue-propriété ?  
Quand la holding peut-elle céder des titres ? Holding animatrice ou passive ? À l'IS ou à l'IR ?
6. Obligations déclaratives, sanction, prescription
7. Rupture du pacte, conséquences.

#### **II. – Pactes Dutreil transmission d'entreprises individuelles**

Résumé. Biens exonérés. Entreprises concernées. Biens nécessaires à l'exercice de la profession. Délai de détention. Engagement de conservation. Poursuite effective de l'exploitation. Obligations déclaratives.

#### **III. - Exemples de stratégies fiscales Dutreil**

1. Schémas à éviter  
Donation-partage de la nue-propriété. Donation égalitaire de la pleine propriété de l'entreprise
2. Transmettre l'entreprise à un enfant  
Pacte Dutreil avec soulte : le LBO familial. Chronologie des opérations. Les conditions de la réussite. Les limites, les réponses. LBO familial et amendement Charasse
3. Transmettre à des salariés
4. Concilier donation et vente
  - Prendre sa retraite, sortir de l'entreprise
  - Vendre une partie de l'entreprise aux enfants ; leur donner l'autre partie
  - Garder la maîtrise de l'entreprise
  - La transmettre progressivement à un enfant ; désintéresser les autres ; obtenir des liquidités.
5. Dutreil et professions libérales réglementées. Exemple : transmission du cabinet d'expertise comptable, indépendamment des autres associés.